

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 20 h 00 le 22 décembre 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Rhéal Grenier	M. François Brisson
M. Larbi Benkaddour	M. Jacques Lessard
M. Louis Robert	M. Louis Robert

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

- .- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.
- .- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

Ordre du jour

1. Adoption du règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale pour l'exercice financier 2011

RÉSOLUTION 12-426-10

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'ajournement de la séance du 20 décembre 2010 à ce 22 décembre 2010, 20 h 00;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir la présente séance à 20h00 ce 22 décembre 2010.

Adopté

RÉSOLUTION 12-427-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE 2011

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 709-10 décrétant l'imposition de la taxe foncière générale pour l'exercice financier 2011.

.- Monsieur Yvan Pinsonneault demande le vote.

Ont voté contre : Messieurs Louis Robert, Rhéal Grenier et Yvan Pinsonneault.

Ont voté pour : Messieurs Jacques Lessard, Larbi Benkaddour et François Brisson, et Madame Odette Ménard.

La résolution est adoptée à la majorité.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AUX ASPECTS FINANCIERS À 20 H 05

.- Aucune question des gens présents.

RÉSOLUTION 12-428-10

URBANISME - PROGRAMME D'AIDE À LA REVITALISATION POUR LA CONSTRUCTION ET LA RÉNOVATION RÉSIDENIELLE

NONOBTANT l'absence du point à l'ordre du jour et considérant le caractère financier du sujet et le consentement unanime des membres du conseil qui sont tous présents;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 525-00 décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle et commerciale expire le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'intention du conseil municipal d'apporter des modifications dans l'application dudit programme en excluant les bâtiments commerciaux;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 705-10 modifiant le règlement numéro 525-00 décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la revitalisation pour la construction et la rénovation résidentielle.

Adopté

RÉSOLUTION 12-429-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard
APPUYÉ PAR M. Larbi Benkaddour
ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20 h 15.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier